



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 70
Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrick AUDARD
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Christine MARTIN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Céline TONOT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Céline RABUT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Brigitte POPARD	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur David HAEGY	
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur François SARRON-PILLOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Philippe SCHMITT
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Personnel – Créations et suppressions de postes**

Direction générale déléguée Cohésion sociale – Direction relation usagers et vie citoyenne - Evolution du poste de « Coordonnateur·trice du centre de contacts OnDijon » en « Responsable du Portail OnDijon »

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les services en charge du traitement des contacts usagers (Accueil général – Portail OnDijon – Courrier) ont été regroupés pour former le service « Accueil des publics » au sein de la Direction Relation usagers et vie citoyenne. Cette mutualisation a pour objectif de placer les usagers au centre d'un parcours plus clairement défini et d'harmoniser les procédures quel que soit le point d'entrée choisi.

Avant cette réorganisation, les missions du coordonnateur du centre de contact OnDijon s'effectuaient en appui du Directeur du Portail, sur des axes organisationnels et opérationnels.

Le poste de directeur du Portail ayant été supprimé dans le cadre de la réorganisation, le coordonnateur du Portail a désormais l'entière responsabilité de la gestion et de la supervision du Portail.

Dans ce cadre, il assume, de manière autonome, l'encadrement direct et la coordination d'une équipe de 13 agents. Cette prise de responsabilité nécessite non seulement de plus fortes compétences d'encadrement, mais aussi une maîtrise complète des enjeux organisationnels et des défis liés à l'accueil et à l'accompagnement des publics. Le coordonnateur a la charge de piloter les projets en cours, de suivre les indicateurs de performance et de s'assurer de la qualité du service rendu, tout en garantissant une gestion harmonieuse des ressources humaines sous sa responsabilité. Il doit aussi déployer une stratégie de réponse aux différentes sollicitations et s'assurer que ses agents disposent d'informations fiables en continu pour orienter les usagers vers les bons interlocuteurs.

Ainsi, il est proposé de transformer le poste de coordonnateur, relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, en responsable du Portail OnDijon relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à l'identique des postes de responsable du service accueil général et de responsable du courrier.

Direction générale déléguée Espace public et cadre de vie – Direction Valorisation des déchets – Evolution du poste de responsable de la maintenance à l'Unité de Valorisation Énergétique

Le responsable actuel de la maintenance au sein de l'usine de valorisation énergétique a programmé son départ en retraite au 31 juillet prochain. Ce départ conduit le service à s'interroger sur le positionnement et les responsabilités de ce poste au sein de l'usine.

Le responsable de la maintenance gère aujourd'hui la maintenance et l'entretien des installations techniques, des biens, des équipements et de locaux de l'UVE. Directement ou indirectement, il encadre une quinzaine d'agents dont notamment un responsable adjoint, des électromécaniciens et des agents de maintenance entretien mécanique.

Ce rôle implique non seulement des compétences techniques de maintenance, mais aussi une capacité à gérer des projets, à optimiser les processus et à mener des analyses pour garantir la performance des équipements.

L'évolution du poste de responsable de la maintenance s'inscrit en outre dans un contexte de modernisation du site engagé jusqu'en 2031, ce qui conduit à une évolution technologique et à une augmentation des compétences attendues :

- Complexification des équipements : la complexité croissante des équipements et des systèmes nécessite une expertise de haut niveau, notamment dans l'analyse des défaillances, la gestion de la performance et l'optimisation des processus de maintenance ;

- Responsabilité accrue : le responsable de la maintenance participe activement au projet de modernisation, ce qui nécessite des compétences en gestion de projets, en gestion des risques et en analyse des données techniques ;
- Leadership et gestion d'équipe : les exigences croissantes en matière de performance, de fiabilité et d'optimisation nécessitent un responsable capable de prendre des décisions soutenues par des connaissances techniques approfondies ;
- Anticipation et innovation : le responsable doit être capable d'anticiper les besoins en maintenance et proposer des solutions innovantes pour améliorer la fiabilité et la durée de vie des équipements.

Ainsi, il est proposé de créer un poste de responsable de la maintenance relevant du cadre d'emplois des ingénieurs. En contrepartie, le poste actuel de responsable de la maintenance au cadre d'emplois des techniciens territoriaux sera supprimé au 1er août 2025, après le départ en retraite de l'agent en poste.

L'avis du Comité Social Territorial ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur pour les dossiers le nécessitant.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de créer / supprimer** à compter du 1^{er} avril 2025 les postes suivants :
 - A la direction Relation usagers et vie citoyenne, suppression d'un poste de rédacteur, création d'un poste d'attaché ;
 - A la direction Valorisation des déchets, création d'un poste d'ingénieur.
- **de supprimer** à compter du 1^{er} août 2025 un poste de technicien à la direction Valorisation des déchets.
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	